
Jour de séance 59

le mardi 14 décembre 2021

13 h

Prière.

Conformément à la motion 81, certains parlementaires participent aux délibérations de la Chambre de façon virtuelle.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir les services d'urgence et l'accès aux lits de soins actifs à l'Hôpital mémorial de Sackville. (Pétition 37.)

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le dix-huitième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 14 décembre 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son dix-huitième rapport.

Le comité se réunit le 10 décembre et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

83, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du Code du bâtiment ;*

84, *Loi modifiant la Loi sur la police.*

Le comité étudie aussi le projet de loi 82, *Loi concernant la réforme de la gouvernance locale*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

(signature)

Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Steeves donne avis de motion 95 portant que, le mardi 22 mars 2022, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La séance est levée à 13 h 58.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du bureau du coroner en chef pour 2020	(10 décembre 2021) ;
documents demandés dans l'avis de motion 85	(10 décembre 2021).